



**CIHEAM**

Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes

---

# **4<sup>ème</sup> réunion des ministres de l'Agriculture des pays membres du CIHEAM**

**Beyrouth, 21 septembre 2002**

---



# DECLARATION FINALE

1. Sur invitation de M. Ali ABDALLAH, ministre de l'Agriculture du Liban, les ministres de l'Agriculture des Etats membres du CIHEAM ou leur représentant, se sont réunis à Beyrouth le samedi 21 septembre 2002, année au cours de laquelle le CIHEAM célèbre son 40<sup>ème</sup> anniversaire.
2. Les ministres et les chefs de délégation se sont tout particulièrement penchés sur les thèmes suivants :
  - a) les relations agricoles dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen et les négociations agricoles multilatérales ;
  - b) la coopération en Méditerranée dans le domaine de la recherche agronomique et de l'alimentation ;
  - c) le programme d'actions pilote de développement rural durable dans les pays membres du Sud et de l'Est de la Méditerranée ;
  - d) le 40<sup>ème</sup> anniversaire du CIHEAM et les orientations à retenir pour son action à l'avenir.
3. En ce qui concerne **les relations agricoles dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen et les négociations multilatérales agricoles**, la discussion intervenue a mis en exergue l'importance que les Ministres attachent au dialogue qui s'est instauré entre eux grâce à leurs réunions régulières sur les principales questions qui conditionnent l'avenir des agricultures de leurs pays.

Les ministres/chefs de délégation ont constaté l'évolution favorable intervenue dans la conclusion des négociations des accords d'association avec l'Union européenne : à l'heure actuelle, en plus des pays méditerranéens candidats à l'adhésion, tous les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée membres du CIHEAM ont formalisé leurs relations avec l'Union européenne et sur la base des nouveaux accords le dessein du partenariat euro-méditerranéen lancé par la Déclaration de Barcelone en novembre 1995 s'affirme et se consolide progressivement. Les ministres/chefs de délégation ont souligné dans ce contexte la nécessité d'appuyer l'intégration régionale entre les pays partenaires méditerranéens et tout particulièrement la coopération SUD/SUD qui est une composante essentielle du partenariat euro-méditerranéen et ont considéré la Déclaration d'Agadir signée par la Tunisie, le Maroc, la Jordanie et l'Egypte comme un départ prometteur susceptible d'ouvrir le processus de coopération régionale à d'autres pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée.

Les ministres/chefs de délégation ont examiné les problèmes posés par l'amélioration de l'accès au marché communautaire des produits agricoles originaires des pays tiers méditerranéens en exprimant leur accord sur l'exigence de gouverner les flux des importations sur la base des principes de la complémentarité et de la saisonnalité des productions.



De cette façon, les pays tiers méditerranéens pourront accroître leurs exportations sur le marché communautaire et les opérateurs communautaires pourront compter sur une plus vaste gamme de produits qui les rend plus compétitifs sur le marché global.

Ils ont estimé par ailleurs qu'il convenait d'engager une réflexion sur les effets possibles du prochain élargissement de l'Union européenne sur les économies agricoles des pays méditerranéens : en effet, l'adhésion des pays de l'Europe Centrale et des pays baltes à l'Union européenne peut être considérée comme une opportunité pour les produits agricoles originaires des pays tiers méditerranéens, opportunité qu'il convient de saisir avec la préparation nécessaire.

Il s'agira de mieux appréhender les difficultés et les bénéfices attendus de zone de libre échange prévue pour 2010, à travers des études et des travaux de l'observatoire méditerranéen.

Il s'agira également de poursuivre les travaux de concertation sur les mécanismes de soutien admissibles pour les secteurs agricoles.

4. Les ministres/chefs de délégation ont pris connaissance de la Déclaration finale du séminaire international organisé par le CIHEAM à Alger les 26-28 avril 2002 sur le thème « ***l'espace agricole, agro-alimentaire euro-méditerranéen face à la mondialisation*** » et ont approuvé cette déclaration qui comporte des orientations valables pour le développement de la coopération dans la région.

En particulier, ils souscrivent, dans le cadre d'un renforcement du partenariat euro-méditerranéen, aux orientations suivantes :

- a) Placer le développement rural au centre des préoccupations et des initiatives à mener dans le cadre euro-méditerranéen.
- b) Intégrer pleinement l'agriculture et le développement rural dans les programmes MEDA ; il s'agit d'une condition indispensable à l'équilibre du processus d'ouverture de l'économie des pays de la rive Sud de la Méditerranée.
- c) Prendre en charge de façon coordonnée les problèmes d'intérêt commun à l'exemple des problèmes de lutte contre la désertification, la mobilisation et l'utilisation rationnelle de l'eau, le développement rural et plus généralement intégrer davantage l'ensemble des liens entre environnement et avenir des populations et espaces ruraux aux dialogues et activités du processus de construction d'un espace de prospérité partagée.
- d) Mettre en place un plan de formation pour les travailleurs agricoles des pays tiers méditerranéens afin de leur permettre d'obtenir un emploi (essentiellement saisonnier) auprès d'entreprises agricoles situées dans l'Union européenne.

Confier à des structures spécialisées dans l'organisation de programmes dans les pays d'origine de cette main d'œuvre, la tâche de la sélection, de la formation et de la coordination de l'offre et de la demande dans le but de promouvoir un flux migratoire maîtrisé des ouvriers agricoles saisonniers. Une telle opération bénéficierait à la fois à l'agriculture de la Communauté européenne et aux travailleurs agricoles méditerranéens eux-mêmes et satisferait les besoins de légalité et de transparence.



En se référant à l'intervention de Monsieur Ali ABDALLAH, ministre libanais de l'agriculture à propos des menaces proférées à l'encontre du Liban et visant à l'empêcher d'utiliser ses ressources en eau et d'en tirer profit et compte tenu des dangers qui menacent la Région à cause des conflits autour des ressources en eau, les Etats membres du CIHEAM affirment leur rejet ferme de l'utilisation des ressources hydrauliques en tant que source de tension dans la Région et ce au mépris des lois et usages internationaux. Ils appellent, à cet effet, au respect des lois, des coutumes et des règles en vigueur.

5. En ce qui concerne les **négociations multilatérales agricoles** dans le cadre de l'OMC, les ministres/chefs de délégation préconisent la recherche de positions coordonnées entre les pays membres de l'Union Européenne et les pays partenaires méditerranéens.

La discussion sur ce point a fait apparaître le lien qui existe entre les relations euro-méditerranéennes et les négociations multilatérales : plus fortes et intenses seront ces relations, plus facilement une convergence dans les positions de négociations dans les enceintes mondiales pourra être réalisée.

Les représentants des pays du Sud ont rappelé à cet égard que la prise en compte par les pays développés, en particulier par les pays membres de l'Union européenne, des déséquilibres profonds qui existent dans les agricultures des pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée par rapport à l'agriculture européenne constitue le moyen le plus indiqué pour rendre crédible le dialogue entre les deux rives.

Les représentants des pays membres de l'Union européenne ont rappelé l'exigence de procéder avec les précautions nécessaires dans les négociations concernant la libéralisation de l'accès au marché des produits agricoles et de disposer des informations précises quant à l'impact de concessions possibles sur les productions agricoles internes.

Ils ont estimé que l'effort tendant à identifier des thèmes de négociation « fédérateurs » entre les pays du Nord et du Sud devait être poursuivi.

Dans ce contexte, les thèmes de la valorisation de la qualité des produits agricoles méditerranéens mais aussi du « savoir faire » qui fait partie du patrimoine culturel de la région méditerranéenne et qui qualifie les produits eux-mêmes, ont été cités ; de même, les thèmes de la protection des ressources naturelles, de la sécurité sanitaire des aliments, des dénominations d'origine, de l'emploi dans le monde rural, de la lutte contre la pauvreté, de la protection du revenu des agriculteurs devraient être dûment pris en compte dans le cadre de ces négociations.

Les ministres/chefs de délégation ont soutenu la suggestion de Monsieur Giovanni ALEMANNI, ministre des Politiques agricoles et Forestières de l'Italie, de voir mettre en œuvre un programme spécifique de recherche européen sur l'agriculture méditerranéenne de qualité, avec la participation des pays méditerranéens membres et non membres de l'Union européenne.



6. Sur la **coopération en Méditerranée dans le domaine de la recherche agronomique et de l'alimentation**, les ministres/chefs de délégation approuvent les orientations qui se sont dégagées lors des concertations régionales ou bilatérales qui ont eu lieu depuis la réunion d'Athènes.

Ils invitent le CIHEAM agissant en coopération avec les institutions nationales de recherche agronomique à offrir sa collaboration en vue de la **mise en place d'un réseau des Institutions de recherche agronomique** dans lesquels les responsables de ces Institutions puissent régulièrement se concerter sur les choix stratégiques à opérer en vue du développement de la région.

Ils rappellent également la Déclaration finale du séminaire international d'Alger déjà citée au paragraphe 4 ci-dessus, qui comporte des propositions à prendre en considération dans la perspective de la **construction d'un espace euro-méditerranéen de la recherche** qui devrait obtenir l'appui nécessaire, notamment par la Commission européenne dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen.

Les ministres/chefs de délégation soulignent le rôle crucial de la recherche agronomique pour le développement durable dans le cadre d'un partenariat à réaliser entre les Institutions de recherche présentes en Méditerranée.

7. Les ministres/chefs de délégation ont pris connaissance des travaux réalisés sur des **projets de développement rural durable** suite aux conclusions des réunions ministérielles de Rabat (mai 2000) et Athènes (juin 2001) et ont confirmé leur intérêt à la poursuite de ce premier programme expérimental dans la perspective de le voir progressivement étendu à tous les pays de la région. Ils ont noté cependant que l'insuffisance des moyens financiers pouvant être affectés à cette opération ne permettait pas d'avancer au rythme souhaité ; ils ont donc insisté pour la prise en considération de ces initiatives de développement rural dans le cadre du Programme MEDA ; les pays méditerranéens partenaires bénéficiaires du Programme MEDA devraient prendre, avec l'appui technique du CIHEAM, les initiatives nécessaires en ce domaine.

Ils invitent le CIHEAM à réunir les responsables chargés dans leurs Ministères des problèmes du développement rural en vue d'élaborer le contenu d'un programme « LEADER Méditerranéen » qui sera soumis à la prochaine réunion des Ministres de l'Agriculture, et présenté ensuite à la Commission Européenne. Ce programme pourrait ainsi constituer un des éléments significatifs du prochain programme MEDA.

Par ailleurs, ils ont souligné la nécessité d'une concertation continue entre les organisations internationales et les autres bailleurs de fonds porteurs d'initiatives dans ce domaine, afin d'assurer la cohérence de ces interventions.

8. Sur le **40<sup>ème</sup> anniversaire du CIHEAM** et les **orientations à retenir pour l'action du CIHEAM en Méditerranée**, les ministres/chefs de délégation ont adopté une résolution particulière qui accompagne la présente déclaration finale.
9. Les ministres/chefs de délégation sont convenus de tenir leur cinquième réunion au cours de l'année 2003 et ont pris acte, en la remerciant vivement, de l'invitation faite par la délégation française – au nom de M. Hervé Gaymard, ministre de l'Agriculture de la France - qui a souhaité accueillir cette réunion dans son pays.



Les ministres/chefs de délégation ont accueilli avec satisfaction la communication de M. Giovanni ALEMANNI, ministre des Politiques Agricoles et Forestières de l'Italie, de consacrer le semestre de la Présidence italienne de l'Union européenne aux problèmes agricoles et de la pêche en Méditerranée, en particulier par la convocation d'une conférence Euro-méditerranéenne sur la pêche et l'agriculture.

Ils ont félicité M. Ali ABDALLAH, ministre de l'Agriculture du Liban, et tous ses collaborateurs pour les efforts accomplis en vue du succès de la présente réunion. Ils ont remercié le CIHEAM de la contribution apportée à la réussite de la réunion et des efforts prodigués pour assurer la continuité du dialogue et de la coopération dans la région méditerranéenne.